



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-050

*** * ***

Objet :

**Budget du service d'assainissement de la commune.
Compte Administratif 2016.
Affectation du résultat de la section d'exploitation
sur le budget 2017**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine à 18h40 – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra — MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : SANCHEZ Marie-Hélène à CHRISTOL Marcel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique – EDMOND-MARIETTE Gérard à GOMEZ René - LECOMTE Olivier à DEJEAN Anne-Marie – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absent : NADAL Olivier à 18h50

Convocation du 15 juin 2017.

Madame MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2016 du service d'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 141 671,36 € et la section d'investissement avec un excédent de 370 106 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 141 371,36 € en section d'exploitation au C 002 :résultat de fonctionnement reporté

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.